



DELIBERATION n° Del.2024-VII-120
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Juillet 2024

Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 Juillet 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 25
- représentés : 7
- absents ou excusés : 1
- votants : 32

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en
Préfecture le **25 JUIL. 2024**

De la publication le
25 JUIL. 2024

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,

Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, Jean-Pierre PORTIER *Adjoints au maire*, Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Agnès BALLIEU, Liliane THORENS, François HUSAK, Jeannie TREMBLAY-GUETTET, Julien PORTIER, Véronique BOUCHET, David DUNAND-CHATELLET, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Yves CREPEL, Christiane LECUYER, Olivier TISSOT-DUPONT, Jean-Philippe MARTINET, Françoise KLEMENCIC, *Conseillers municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Michèle TARDIVET-MERCIER a donné procuration à Michel VOISIN
Florence GONZALES a donné procuration à Jean-Pierre PORTIER
Gilles ANDREYON a donné procuration à Bernard PAJANI
Mohammed FAYEK a donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE
Sophie FERNANDEZ a donné procuration à Martine BEAUMONT
Anne-Marie BERNARD a donné procuration à Olivier TISSOT-DUPONT
Virginie DUPONT a donné procuration à Yves CREPEL

ABSENTS : - Dominique GOUSSARD

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI

Décision modificative n° 1 – 2024 – Budget Principal de la commune de Faverges Seythenex
Rapporteur : Martine BRASSOUD

Rapporteur : Madame Martine BRASSOUD, Adjointe au Maire.

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-11 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 Novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu la délibération n°DEL-2023-IX-153, adoptant le règlement financier et budgétaire de la commune de Faverges-Seythenex le 15 Novembre 2023,
Vu la délibération n°DEL-2024-III-29 du 3 avril 2024, adoption budget principal 2024,
Vu la délibération n°DEL-2024-III-21 du 3 avril 2024, affectation provisoire du résultat N-1 du Budget principal de la commune de Faverges-Seythenex,
Vu la délibération n°DEL-2024-V-69 du 29 Mai 2024, affectation définitive du résultat N-1 du Budget principal de la commune de Faverges-Seythenex,

Délibération n° Del-2024-VII-120 du 17 Juillet 2024

Vu la délibération n°DEL-2023-X-177 du 29 Novembre 2023, clôture du budget annexe de la régie des remontées mécaniques de la commune de Faverges-Seythenex,
Vu la délibération n°DEL-2024-VI-105 du 26 juin 2024, affectation définitive du résultat N-1 du budget annexe des remontées mécaniques de la commune de Faverges-Seythenex,
Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs

Le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L.1612-11 prévoit qu'au cours de l'exercice budgétaire et pour tenir compte des événements de toutes natures susceptibles de survenir en cours d'année, le Conseil Municipal a compétence pour autoriser et prévoir de nouvelles dépenses et recettes, modifier les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget.

Dans le cadre du budget principal, il convient d'intégrer le résultat définitif de l'année 2023, d'ajuster les crédits concernant les dépenses d'énergie, d'intégrer les résultats de clôture du budget annexe des remontées mécaniques et d'intégrer les versements effectués auprès du Syane au titre du réseau télécom en subvention d'équipement versée. Ces opérations nécessitent la présence de crédits budgétaires suffisants et donc le vote d'une décision modificative.

Les inscriptions budgétaires proposées dans la décision modificative n°1 du budget principal 2024 sont précisées dans les tableaux suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES			RECETTES			
	BP 2024	DM 1 proposée	Crédits ouverts 2024	BP 2024	DM 1 proposée	Crédits ouverts 2024	
011 - Charges à caractère général	3 627 160,00 €	49 997,85 €	3 677 157,85 €	013 - Atténuations de charges	80 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €
60612 - Energie électricité	325 000,00 €	49 997,85 €	374 997,85 €	70 - Produits des services et du domaine	1 033 600,00 €	0,00 €	1 033 600,00 €
012 - Charges de personnel	6 161 420,00 €	0,00 €	6 161 420,00 €	73 - Impôts et taxes	3 140 570,00 €	0,00 €	3 140 570,00 €
014 - Atténuation de produits	460 000,00 €	0,00 €	460 000,00 €	731 - Fiscalité locale	5 156 760,00 €	0,00 €	5 156 760,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 380 810,00 €	0,00 €	1 380 810,00 €	74 - Dotations et participations	3 642 960,00 €	0,00 €	3 642 960,00 €
66 - Charges financières	206 870,00 €	0,00 €	206 870,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	256 125,71 €	0,00 €	256 125,71 €
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	76 - Produits financiers	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	31 985,00 €	0,00 €	31 985,00 €	77 - Produits exceptionnels	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	78 - Reprises amortissements, dépréciations, prov			
Total dépenses réelles de fonctionnement	11 873 245,00 €	49 997,85 €	11 923 242,85 €	Total recettes réelles de fonctionnement	13 320 015,71 €	0,00 €	13 320 015,71 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 591 600,00 €	0,00 €	1 591 600,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	206 400,00 €	0,00 €	206 400,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 857 000,00 €	-345 570,00 €	1 511 430,00 €			0,00 €	0,00 €
Total dépenses d'ordre	3 448 600,00 €	-345 570,00 €	3 103 030,00 €	Total dépenses d'ordre	206 400,00 €	0,00 €	206 400,00 €
002 - Déficit reporté de fonctionnement	0,00 €	295 587,92 €	295 587,92 €	002 - Excédent reporté de fonctionnement	1 795 429,29 €	15,77 €	1 795 445,06 €
TOTAL	15 321 845,00 €	15,77 €	15 321 860,77 €	TOTAL	15 321 845,00 €	15,77 €	15 321 860,77 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
	Budget 2024 (BP + RAR)	DM 1 proposée	Crédits ouverts 2024		Budget 2024 (BP + RAR)	DM 1 proposée	Crédits ouverts 2024
020 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 - Subventions d'investissement	216 553,70 €	0,00 €	216 553,70 €
20 - Immobilisations incorporelles	441 091,36 €	0,00 €	441 091,36 €	16 - Emprunt	3 000 000,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €
204 - Subvention d'équipement versée	93 870,11 €	92 120,00 €	185 990,11 €	20 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2041583 Autres grpts-Proj.infrastruct	63 870,11 €	92 120,00 €	155 990,11 €	024 - Produits de cessions	1 094 350,00 €	-174 004,09 €	920 345,91 €
21 - Immobilisations corporelles	7 733 370,06 €	0,00 €	7 733 370,06 €	21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	23 - Immobilisations en cours	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 - Dotations et fonds	816 400,00 €	0,00 €	816 400,00 €
16 - Emprunt et autres dettes assimilées	1 200 500,00 €	0,00 €	1 200 500,00 €	dont 1068 - excédents de fonct capitalisés	951 126,11 €	0,00 €	951 126,11 €
27 - Autres immobilisations financières	374 350,00 €	0,00 €	374 350,00 €	45 - Opération pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
45 - Opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
Total dépenses réelles d'investissement	9 863 181,53 €	92 120,00 €	9 956 301,53 €	Total recettes réelles d'investissement	6 098 429,81 €	-174 004,09 €	5 924 425,72 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	206 400,00 €	0,00 €	206 400,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	1 857 000,00 €	-345 570,00 €	1 511 430,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	4 400,00 €	4 400,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 591 600,00 €	0,00 €	1 591 600,00 €
21312 Bâtiments scolaires	0,00 €	2 450,00 €	2 450,00 €	041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	4 400,00 €	4 400,00 €
21318 Autres bâtiments publics	0,00 €	1 950,00 €	1 950,00 €	2033 Frais d'insertion	0,00 €	4 400,00 €	4 400,00 €
Total dépenses d'ordre	206 400,00 €	4 400,00 €	210 800,00 €	Total recettes d'ordre	3 448 600,00 €	-341 170,00 €	3 107 430,00 €
001 - Déficit d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	001 - excédent d'investissement	522 551,72 €	611 694,09 €	1 134 245,81 €
TOTAL	10 069 581,53 €	96 520,00 €	10 166 101,53 €	TOTAL	10 069 581,53 €	96 520,00 €	10 166 101,53 €

Pour cette décision modificative n°1, les crédits s'équilibrent en recette et en dépense à hauteur de :

- En Section de fonctionnement : 15,77 € ;
- En Section d'investissement : 96 520 €

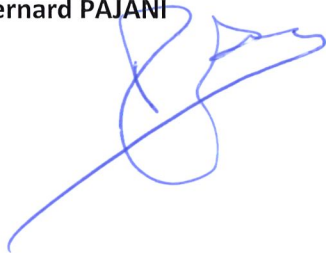
Vu l'avis favorable de la commission finances du 16 juillet 2024,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

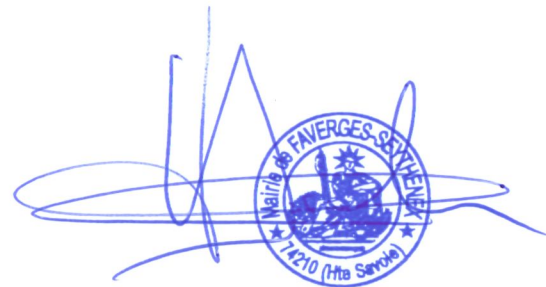
- APPROUVE** la décision modificative n°1, exercice 2024 du budget principal de la Commune de FAVERGES-SEYTHENEX, jointe en annexe.
- AUTORISE** le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint à signer, au nom et pour le compte de la commune toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

**Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI**



**Le Maire,
Jacques DALEX**



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai